

Avis d'élection *Transmission électronique*

Aux membres de l'Association des cadres municipaux de Montréal

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le conseil d'administration a reconduit, jusqu'à l'automne 2020, le mandat des administrateurs dont le poste venait à échéance en mai afin d'assurer la poursuite de la mission de l'Association.

En conséquence, nous devons reprendre le processus électoral suspendu et l'adapter ainsi :

1. Durée du mandat : le mandat des candidats élus sera de **19 mois maximum** au lieu de 24. Il prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle prévue en mai 2022 (réf. : article 32 des statuts et règlements)
2. Formulaire de candidature et appui des membres : le formulaire est modifié pour permettre au candidat intéressé d'obtenir, **par courriel**, l'appui des membres, afin d'atténuer les risques de propagation de la Covid-19.

Cadre électoral

Tous les membres **actifs en règle** de l'ACMM ont droit de vote pour élire l'ensemble des administrateurs du conseil d'administration.

Mandat

Le mandat des candidats élus en 2020 sera pour un terme de 19 mois. Ce mandat débutera lors de leur proclamation à l'**assemblée générale annuelle du 21 octobre 2020**.

Postes à pourvoir

Les postes à pourvoir sont les suivants :

- vice-président aux relations professionnelles,
- vice-président au développement professionnel,
- vice-président aux finances

et

- trois des six administrateurs.

Le détail des postes en élection est annexé à la présente.

Avis d'élection et appel de candidatures

Tout membre actif **en règle** de l'Association peut poser sa candidature à un poste du conseil d'administration en déposant, dans les délais prescrits, le formulaire de *déclaration de candidature no 10-2020* prévu à cet effet au bureau de l'ACMM.

.../2

Le candidat devra être appuyé par **20 membres actifs et en règle** de l'Association, pour les postes suivants :

- vice-président aux relations professionnelles
- vice-président au développement professionnel
- vice-président aux finances

Le candidat devra être appuyé par **12 membres actifs et en règle** de l'Association pour :

- les trois postes d'administrateurs.

Le candidat au poste à pourvoir devra s'assurer que les **membres qui l'appuient** sont des **membres actifs et en règle** de l'ACMM.

Formulaire de mise en candidature

Pour obtenir le formulaire de déclaration de candidature, joindre Madame Nathalie Deneault, directrice administrative, au 514-499-1130 ou par courriel à ndeneault@acmm.qc.ca.

Mode de scrutin

Les règlements prévoient, à l'article 37, qu'un scrutin, par courrier ou par mode électronique, est organisé si plus d'un candidat postule pour un même poste au conseil d'administration de l'Association.

Calendrier électoral :

▪ 26 AOÛT 2020	Début de la campagne électorale (mise en candidature)
▪ 9 SEPTEMBRE 2020	Fin des mises en candidature. Le formulaire de déclaration de candidature ainsi que les courriels des membres appuieurs doivent être déposés avant la fin de la journée (16h30)
▪ 11 SEPTEMBRE 2020	Transmission de l'avis aux membres : élection par acclamation aux postes où il y a une seule candidature
▪ 28 SEPTEMBRE 2020	Transmission de l'avis de scrutin, si à l'issue de la période de « déclaration de candidature » plus d'un candidat a été accepté pour un poste à pourvoir
▪ 30 SEPTEMBRE 2020	Début du scrutin pour le ou les poste(s) mis aux voix, s'il y a lieu
▪ 7 OCTOBRE 2020	Fin de la période de scrutin (16h30). Compilation des bulletins de vote
▪ 21 OCTOBRE 2020	Proclamation des élus lors de l'assemblée générale annuelle.

Le générique masculin est parfois utilisé, sans aucune discrimination, et dans le seul but d'alléger le texte.



Éric Gloutney
Président d'élection

25-08-2020